

## **PROTOCOLE SANITAIRE RELATIF AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ETE 2021 – Version 1 en date du 07/06/21**

### **Analyse et commentaires CGCV**

La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA), relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, a publié en date du 07/06/2021 le nouveau protocole sanitaire applicable aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement (colonies de vacances) au titre de la saison estivale 2021, après avis du Comité Interministériel de Crise (CIC).

Ce protocole applicable à compter du 20 juin prochain devrait évoluer au cours des prochaines semaines, et certainement avant les premiers départs en colos de juillet (comme au titre de l'été 2020 où ce protocole avait fait l'objet de plusieurs évolutions), compte-tenu de l'amélioration de la situation épidémiologique et suite aux réactions des organisateurs de colos lors de la publication de ce texte.

En effet, le CGCV a immédiatement réagi auprès de la DJEPVA en listant plusieurs points d'insatisfaction à ce stade.

Vous trouverez ci-joint le protocole sanitaire susvisé et ci-dessous notre analyse des principales dispositions à respecter. Il n'y a pas lieu d'être inquiet au regard de notre expérience passée (été 2020) et sur le fait que la sécurité sanitaire des mineurs accueillis repose sur le duo Organisateur (CGCV)/Directeur (de séjours).

<b>PRINCIPALES MESURES</b>	<b>DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES ET COMMENTAIRES CGCV</b>
<b>Organisation de séjours à l'étranger :</b> cela est possible et soumis au respect des règles de circulation internationale applicables à chaque pays.	Les 16 séjours organisés par le CGCV en GRECE ont été autorisés par la Préfecture des Hauts de Seine (autorité validant nos déclarations de séjours). Le CGCV reste en veille sur les conditions de déplacements et d'accès à ce pays. Chaque groupe s'inscrira sur l'application « Ariane » du MAE afin d'être connu des autorités consulaires (démarches habituellement observées par le CGCV – infos liées au pays). Les participants devront renseigner un document PLF en ligne et fournir un test RT-PCR effectué moins de 72 heures avant le départ (idem pour le retour et pris en charge par CGCV).
<b>Recommandations sanitaires :</b> il est recommandé aux mineurs et aux adultes de réaliser moins de 72 h avant le départ un test RT-PCR de moins de 72 h avant le départ ou un test antigénique dans les 24 heures avant le départ.	<b><u>Le CGCV rend obligatoire la présentation d'un test RT-PCR ou antigénique suivant les délais prescrits pour tout mineur ou adulte participant à ses séjours estivaux (jeunes, personnels, dirigeants, bénévoles). Il recommande également la vaccination complète à ses personnels (note du 30/04/21) et accessible aux mineurs de 12/17 ans depuis le 12/06/21.</u></b> <b>Pour l'accès en Grèce et en Corse, les tests RT-PCR sont obligatoires à ce jour.</b>
<b>Suivi sanitaire :</b> un personnel de l'équipe doit être désigné référent covid-19. Les masques portés par les enfants/jeunes sont fournis par les familles et ceux des adultes remis par l'employeur CGCV.	Pour les séjours fixes, la référente covid sera l'assistante sanitaire diplômée, et pour les camps itinérants, il s'agira du directeur.trice diplômé.e. Chaque trousse de pharmacie est constituée de thermomètres. L'équipe d'encadrement garantit en toutes circonstances la sécurité et la santé des mineurs accueillis.

<p><b>Locaux d'hébergement :</b> nettoyage approfondi, désinfectant et régulier, aération fréquente, etc...</p>	<p><b>Pour les centres de vacances de l'Etat (Grendelbruch, La Tranche sur Mer, Pierrefitte es Bois),</b> exploités par le CGCV, le nombre de personnels de service a été renforcé afin de garantir l'entretien et la désinfection régulière des locaux. Les structures ont également été dotées de capteurs CO2.</p> <p><b>Pour les autres séjours,</b> le directeur devra veiller en liaison avec les hébergeurs au respect de ces dispositions de nettoyage et d'hygiène quotidiennes.</p>
<p><b>Literie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Chambres :</b> distance de 2 mètres entre chaque tête de lit et, si cela n'est pas possible, tête-bêche,</li> <li>. <b>Lits superposés :</b> autorisés mais position de couchage tête-bêche,</li> <li>. <b>Sous tentes :</b> distance de 2 mètres entre chaque couchage et, si cela n'est pas possible, tête-bêche.</li> </ul>	<p><b>Il s'agit là du troisième point d'insatisfaction que l'on espère voir évoluer d'ici les départs.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Chambres :</b> cette disposition sera respectée.</li> <li>. <b>Lits superposés :</b> même application qu'en été 2020.</li> <li>. <b>Tentes 4 places :</b> seuls deux jeunes y séjourneront.</li> </ul>
<p><b>Port du masque :</b> obligatoire dès 6 ans sauf lors des activités sportives et jeux de plein air.</p>	<p><b>C'est le premier point d'insatisfaction pour le CGCV</b> au regard de l'âge et des conditions météorologiques. Mais compte-tenu des multiples déclarations du Président de la République, du Ministre de la Santé et du président du conseil scientifique, cette mesure devrait évoluer d'ici le 1<sup>er</sup> juillet avec très certainement l'abandon du port du masque en extérieur.</p> <p>Le masque ne sera pas porté dans les chambres (seulement au sein des parties communes et pour se déplacer dans les lieux de restauration).</p>
<p><b>Activités :</b> création de sous-groupes pour leur pratique.</p>	<p>C'est toujours le cas pour la quasi-totalité des activités sportives et nautiques qui se pratiquent par groupe de 8 à 15 jeunes. Les activités manuelles en salle sont toujours fréquentées par un nombre de 15 à 20 enfants maximum.</p> <p>En Grèce, seuls deux groupes (27 x 2) se fréquenteront quotidiennement (activités, transports).</p>
<p><b>Transports :</b> adultes et mineurs de + 6 ans doivent porter un masque.</p>	<p><b>Comme en été 2020, le CGCV rend obligatoire le port du masque obligatoire dans l'ensemble des transports (trains, autocars, bateaux, avions, minibus).</b></p>
<p><b>Restauration :</b> distanciation de 2 mètres linéaires entre les tables et les mineurs de groupes différents.</p>	<p><b>Il s'agit là du second point d'insatisfaction tant la convivialité lors des temps de repas est importante pour l'ensemble des participants.</b> Afin de la garantir, le CGCV privilégiera les repas au sein d'espaces extérieurs aménagés (la saison s'y prête et l'association a investi dans des équipements, types tonnelles ou barnums, tables et bancs).</p>
<p><b>Cas positif de covid-19 :</b> isolement, prise en charge, rapatriement.</p>	<p><b>Bien entendu, et comme en été 2020, le CGCV prendra en charge tout mineur et adulte présentant des symptômes évocateurs du virus (isolement, test RT-PCR, visite médicale).</b> Face à un cas positif, il s'adressera à l'ARS pour les opérations de contact-tracing. Si un rapatriement sanitaire devait être effectué, il serait alors pris en charge par le CGCV et son assureur MAIF/IMA durant ou à l'issue du séjour, suivant les restrictions de transports.</p>

**Le CGCV recommande le respect des Mesures 3 M (lavage régulier des Mains, port du Masque, distance physique de 2 Mètres)**